

Le "screening" du secteur du développement réalisé reposait sur un cadre juridique et réglementaire. Les ONG doivent soumettre une demande tous les 10 ans pour obtenir un agrément supplémentaire. **Afin d'obtenir cet agrément, les ONG doivent remplir diverses conditions également fixées par la loi.**



À cette fin, l'administration a réalisé une enquête entre janvier 2015 et avril 2016 dans l'ensemble du secteur, portant sur les conditions d'agrément suivantes :

- 1° Avoir perçu au cours des sept dernières années, cinq années de subventions de l'État belge imputées au budget de la coopération au développement;
- 2° Répondre aux exigences en matière de chiffre d'affaires annuel;
- 3° Disposer de ressources humaines suffisantes;
- 4° Avoir nommé un auditeur des comptes parmi les membres de l'IRE;
- 5° Tenir une comptabilité double conformément à l'arrêté royal du 19 décembre 2003;
- 6° Tenir une comptabilité analytique ;
- 7° Disposer d'un système de contrôle organisationnel efficace: capacité et complexité.

WSM a rempli toutes ces conditions et l'organisation n'a montré aucun point faible. Vous trouverez ci-dessous un bref aperçu du septième et dernier point.

Critères	Maturité /4	Force / Faiblesse
1° Gestion financière (qualité, capacité)	2,83	
2° Gestion stratégique (élaboration, planification, suivi et pilotage)	4	Force
3° Gestion de processus (identification, maîtrise, formalisation, qualité)	4	Force
4° Gestion axée Résultats (qualité, suivi et évaluation, moyens)	4	Force
5° Gestion des partenariats (choix et formalisation, stratégie de renforcement de capacités)	4	Force
6° Thèmes transversaux Genre et Environnement	3	Genre : Force
7° Gestion de risques (couverture et maîtrise)	3	Couverture : Force
8° Gestion du personnel (cadre et stratégie de développement, processus)	3,67	Cadre : Force Stratégie : Force
9° Transparence (formalisation, système de communication, accessibilité et fiabilité)	3,67	Système de communication : Force Accessibilité et fiabilité : Force

Un dernier critère, notamment **le degré de complexité de l'organisation**, a également été pris en compte: à l'aide d'une méthode et de formules déterminées, les éléments suivants ont été pondérés par rapport à la capacité de gestion de l'organisation :

La taille de l'organisation en termes financiers, la concentration/dispersion géographique des pays où l'organisation est active, la concentration/dispersion thématique, celles des partenaires, celles des subsides, le nombre d'employés en Belgique et dans les continents où WSM est actif.

Ce degré de complexité a été déterminé par un expert externe et l'enquête a démontré que WSM a une capacité de gestion de 3,57/4 avec un niveau de complexité de 3,17/4 (le niveau minimum attendu pour la capacité de gestion est de 2,51/4).

La conclusion du pouvoir public belge est donc que WSM est considéré comme performant, à la lumière de sa complexité.

Ainsi WSM a reçu l'agrément comme ONG et comme Acteur de la société civile pour au moins les 10 années à venir.